

FORMATION PREPARATOIRE AU PERMIS B , ENJEUX , DEROULEMENT ET CONDITIONS DE PASSAGE AUX EXAMENS.

Au-delà du plaisir de conduire, l'obtention du permis B est souvent une nécessité pour les études, le travail, les loisirs.

La sécurité sur la route devient donc une priorité pour tous. Toutefois, les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas une fatalité, afin d'aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation a été mis en place : Le REMC (référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne).

Son objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

De ce fait, la priorité est un apprentissage axé sur les comportements de l'élève (compréhension des règles et de leur utilité, prise de conscience des risques, auto-évaluation). Il ne s'agit pas d'un simple transfert de connaissances et de savoir-faire techniques.

1. Formation théorique.

1.1 Son déroulement.

Il vous faudra suivre de manière assidue, des cours théoriques (cours de code) et réaliser régulièrement des tests de code ainsi qu'au moins 1 examen blanc (en condition réelle, sur tablette) avant de vouloir se présenter à l'épreuve théorique générale (ETG).

La formation théorique porte sur la connaissance de la réglementation concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Des cours de code variés et ludiques sont animés par un enseignant suivant un planning affiché en agence. Il est conseillé de suivre au moins 1 fois chaque cours de code.

Les tests de code sont diffusés eux aussi suivant un planning établi. Quant aux tests, il est conseillé d'en faire un nombre suffisant jusqu'à obtenir régulièrement moins de 5 fautes sur 40 questions.

A ce moment-là, l'élève pourra effectuer en conditions réelles, un ou plusieurs examens blancs sur une tablette en agence.

1.2 L'inscription à l'examen.

Celle-ci est possible dès 15 ans pour les élèves inscrits en formation B par la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite et dès 17 ans pour ceux ayant choisis la filière traditionnelle.

Le candidat s'adresse au secrétariat afin de connaître les modalités exactes de l'inscription à l'examen. L'auto-école fixera avec lui un rendez-vous à l'ETG (épreuve théorique générale) et lui fournira une convocation.

1.3 Déroulement de l'examen.

L'élève se rend par ses propres moyens dans le centre d'examen privé type poste, SGS ou autre. Il doit se munir de sa pièce d'identité et de sa convocation.

L'agent du centre installe le candidat et lui fournit le matériel pour passer son examen. Il s'agit d'un examen individuel.

Si le candidat obtient au moins 35 réponses justes sur 40, il est reçu.

Sinon il obtiendra un résultat défavorable et sera invité à prendre contact avec son formateur afin de refaire le point.

2. La formation pratique.

2.1 Son déroulement.

Le nombre d'heures minimum obligatoire est de 20 heures effectives.

La formation pratique suit le REMC.

Celui-ci se décompose en 4 grandes compétences et des sous compétences.

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

1.1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures

1.2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir

1.3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire

1.4. Démarrer et s'arrêter

1.5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures

1.6. Utiliser la boîte de vitesses

1.7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire

1.8. Regarder autour de soi et avertir

1.9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

2.1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte

2.2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction

2.3. Adapter l'allure aux situations

2.4. Tourner à droite et à gauche en agglomération

2.5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité

2.6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points

2.7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- 3.1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- 3.2. Croiser, dépasser, être dépassé
- 3.3. Passer les virages et conduire en déclivité
- 3.4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- 3.5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- 3.6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- 3.7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- 4.1. Suivre un itinéraire de façon autonome
- 4.2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- 4.3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- 4.4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- 4.5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation)
- 4.6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- 4.7. Pratiquer l'écoconduite

L'enseignant en collaboration avec l'élève procède à l'évaluation des sous compétences puis des grandes compétences dans l'ordre si possible.

Lorsque les 4 grandes compétences sont validées, le candidat a atteint le niveau requis pour l'examen du permis de conduire ou pour commencer la conduite accompagnée.

2.2 L'inscription à l'examen.

En accord avec lui, l'auto-école inscrit le candidat à un examen pratique dès 17 ans ½ pour les élèves ayant suivi la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite et 18 ans pour ceux ayant suivi la filière traditionnelle. Celui-ci se nomme « bilan des compétences »

L'objectif est d'acquérir un maximum de points. L'examen est noté au maximum sur 31 points, il faut en avoir au moins 20 pour être reçu. Cependant, il faut aussi n'avoir aucune erreur éliminatoire.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire dure 32 minutes et est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'examen se déroule de manière individuelle avec toujours la présence d'un enseignant de l'auto-école.

L'inspecteur vérifie l'identité et donne les consignes au candidat.

L'itinéraire est en suite choisi par l'inspecteur. Celui-ci doit se diviser entre de la conduite sur des voies urbaines, routières et/ou autoroutières. Une partie de l'itinéraire se fera de manière autonome (environ 5 minutes).

Une manœuvre sera choisie par l'inspecteur.

Une question sera posée à l'élève, elle portera sur la connaissance et l'entretien du véhicule ainsi qu'une question sur les gestes d'urgences et les premiers secours.

L'élève devra respecter le code de la route et les limitations de vitesse jeune conducteur, devra faire preuve de courtoisie et de conduite économique et respectueuse de l'environnement.

A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le résultat est soit favorable, soit insuffisant.

